

Claire HANNECART et Vianney MARZIN

**DYNAMIQUES AUTOUR DE LA CULTURE  
ET DES MUSIQUES ACTUELLES  
PORTRAIT D'UN RÉSEAU D'ACTEURS  
« LE PÔLE DE COOPÉRATION  
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS DE LA LOIRE »**

La vitalité musicale des Pays de la Loire se traduit par de nombreuses initiatives portées par une diversité d'acteurs. Le « Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire<sup>1</sup> » fédère cette filière musicale, quelle que soit l'activité des structures. Les adhérents du Pôle représentent l'ensemble des métiers de la filière allant de la création à la diffusion en passant par la production, la distribution ou la médiatisation. Ainsi, le Pôle rassemble des structures publiques et une multitude d'associations ou entreprises artisanales que sont les salles de concerts, festivals, cafés-cultures, médias spécialisés (radios, éditeurs), labels musicaux, développeurs d'artistes (producteurs, tourneurs...), studios de répétition et d'enregistrement, écoles de musiques, collectifs d'artistes mais encore des structures de formation ou de prestations techniques. Depuis sa création en 2007, le Pôle se définit comme un « réseau de compétences » structuré et coopératif qui cherche à renforcer la diversité des initiatives musicales et diffuser une culture de la coopération. Le réseau considère qu'il n'y a pas de diversité culturelle possible sans une diversité des initiatives. Il regroupe plus de 100 structures sur le territoire régional et obtient le soutien financier de l'État (DRAC<sup>2</sup>) et du Conseil régional.

Le Pôle œuvre au carrefour de multiples champs d'actions, à savoir le monde artistique et culturel, l'économie sociale et solidaire, la recherche universitaire et les politiques publiques, qu'il contribue autant que possible à construire de façon partagée. En tant que réseau identifiable, il contribue à désenclaver certains acteurs dispersés, ces derniers pouvant alors se nourrir les uns les autres de leurs pratiques et réflexions qu'ils contribuent à faire évoluer. La finalité du réseau tient en ces objectifs :

1. Abrégé par la suite en « Pôle ».
2. Direction régionale des affaires culturelles.

« Affirmer une culture de la diversité ; structurer de façon démocratique le secteur ; développer l'emploi et soutenir les porteurs de projets ; amplifier les coopérations locales et globales au sein de la filière ; anticiper les mutations politiques, sociales, économiques, artistiques et technologiques<sup>3</sup>. »

Concrètement, le Pôle décline son action à travers l'appui aux acteurs professionnels et collectivités publiques, l'observation de la filière musicale qui contribue à sa valorisation, la production d'informations et de ressources (études portant sur les jeunes, le spectacle vivant...) et l'animation de chantiers thématiques (expérimentations cafés-cultures...). Ainsi, le Pôle est une structure institutionnelle créée par et pour les acteurs culturels, de façon à rester au plus proche des initiatives de terrain, porteurs de projets, élus et techniciens des collectivités. Il anime des concertations territoriales et favorise les conditions du dialogue entre les différents partenaires. L'observation de la filière en particulier vise à la rendre plus lisible et compréhensible par tous, permettant ainsi des échanges constructifs. De la sorte, le Pôle valorise l'écosystème créatif que représente la filière musicale des Pays de la Loire. Son équipe et ses adhérents portent conjointement une fonction « ressource » permettant d'envisager des solutions qui se veulent innovantes et collectives face aux actuels enjeux culturels et sociaux.

**UNE APPROCHE RÉTROSPECTIVE :  
DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES MUSIQUES ACTUELLES  
PAR LES POUVOIRS PUBLICS À L'ÉMERGENCE  
DES « PÔLES RÉGIONAUX MUSIQUES ACTUELLES » (PRMA)**

Que signifient les *musiques actuelles* ? L'invention de cette expression par les pouvoirs publics au cours des années 1990 et sa réappropriation par les acteurs de terrain, a permis de pallier à l'usage de l'expression « musiques populaires » qui comportait une connotation péjorative pour certains. Les Anglo-Saxons parlent en effet simplement (mais peut-être plus clairement) de *popular music*. Les musiques actuelles regroupent donc l'ensemble des musiques populaires (d'aujourd'hui et d'hier), autrement dit toutes les pratiques musicales « non savantes ».

Quelles ont été les principales étapes de la construction du « secteur » des musiques actuelles en France ? D'abord une prise de conscience de l'importance considérable des pratiques musicales populaires au début des années 1980, puis une structuration autonome alliée à une prise en considération par les politiques publiques au long des années 1990. Dès 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, le ministère de la Culture<sup>4</sup> commence à reconnaître l'existence de

3. Cf. Projet triennal du Pôle.

4. Le ministère de la Culture est une particularité française puisque c'est le premier pays à l'avoir créé en 1959.

pratiques culturelles différentes de la culture dite « légitime<sup>5</sup> ». Notamment les pratiques musicales indépendantes, autrement dit celles qui ne sont pas relayées par les médias de masse. Cela marque le début d'une reconnaissance institutionnelle d'une profusion de pratiques créatives et d'initiatives artistiques qui se déployaient jusqu'alors en dehors des circuits traditionnels. Plus précisément en 1982 lors de la première « Fête de la musique<sup>6</sup> », les autorités prennent conscience de l'ampleur colossale des pratiques musicales irriguant tout le territoire.

Cet événement révèle l'appétence de la population pour des pratiques culturelles de proximité. Cette proximité (géographique et surtout sociale) permet à juste titre d'éviter « l'effet temple » de la culture, c'est-à-dire l'effet repoussoir et inquiétant qu'exercent les lieux culturels pour une importante partie de la population peu habituée à les fréquenter : de nombreux individus n'osent y pénétrer, considérant de prime abord qu'ils n'en détiennent pas les clés (de compréhension).

Les pratiques musicales populaires dites aujourd'hui « actuelles<sup>7</sup> », sont à l'époque très peu prises en considération par les politiques publiques. Elles désignent toutes les musiques vivantes que sont le rock, la pop, le blues, la chanson, l'électronique, le rap mais aussi le jazz ou encore les musiques traditionnelles ; ajoutant à tous ces styles leurs innombrables dérivés... Malgré le déficit de reconnaissance de la part des institutions publiques, les artistes et militants associatifs quant à eux, s'organisent et impulsent des dynamiques locales : en organisant principalement des concerts, des festivals, en investissant des cafés, des lieux socioculturels, des salles de sport, des maisons de quartiers voire des squats... En somme des espaces non spécifiquement dédiés aux pratiques culturelles. Ces activistes de terrain, en parallèle du mouvement de professionnalisation et d'institutionnalisation du secteur musical, prennent conscience de l'intérêt à s'organiser collectivement, se constituer en réseau, se structurer. L'objectif est clair, les militants associatifs souhaitent faire reconnaître et valoriser ces pratiques culturelles populaires. Ils vont chercher à accéder, au niveau local comme au niveau national, à la reconnaissance des pratiques populaires comme parties prenantes du champ culturel, notamment

5. Dans le langage du sociologue Pierre Bourdieu notamment, la classe dominante cultivée est celle qui définit ce qu'est la culture « légitime » (théâtre, danse, opéra, musique classique, littérature, etc.). Il parle également de « culture cultivée » ou de « culture légitime unique ».

6. Également une invention française qui sera reprise par la suite dans de nombreux pays du monde.

7. Ou parfois « amplifiées » en référence au système d'amplification des sons qu'une grande partie de ces musiques nécessitent. Cette expression musiques amplifiées fut proposée par Marc Touché qui les définit comme suit : « Ces musiques ne désignent pas un genre musical particulier, mais se conjuguent au pluriel pour signifier un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme éléments majeurs, entre autres, des créations musicales et des modes de vie (transport, stockage, conditions de pratiques, modalités d'apprentissage). »

en valorisant la grande diversité des expressions qu'elles irriguent. Cet objectif est resté le même : l'ensemble des acteurs, fédérations et réseaux régionaux de musiques actuelles tels que le Pôle, ont pour principal but de défendre la diversité culturelle. Diversité qui est comprise comme autant de force et de ressource de sens localement ancrée, au-delà de critères arbitraires qui définiraient ce qui est culture ou non. Cet objectif de diversité est un ancrage pérenne, comme on peut le constater dans les propos de l'actuel président du Pôle, Michel Bonhoure :

« L'enjeu en termes de diversité culturelle et de liberté d'expression, est que les populations trouvent une offre variée répondant à leurs attentes : découvrir des artistes, voir des concerts, partager des moments conviviaux, pratiquer eux-mêmes, se produire sur scène, diffuser leurs musiques. »

Le programme est vaste et les actions nombreuses. Elles portent à la fois sur la défense de la multiplicité des courants musicaux en perpétuel renouvellement, et sur les modes de fonctionnement singuliers d'indépendance face aux *majors*<sup>8</sup>, de fonctionnements collaboratifs et des valeurs DIY (*do it yourself*)<sup>9</sup>. Dès la fin des années 1980, des réseaux et fédérations ont émergé pour représenter le secteur indépendant des musiques actuelles. Des fédérations nationales ont structuré le paysage à travers certaines catégories de musiques : musiques traditionnelles (1985), musiques du monde (1990) et plus tard les musiques électroniques (1996). Ou à travers les activités portées : écoles de musiques (1990), radios (1991), festivals (1993), salles de concerts (1994, 1996), centres informations-ressources (1994).

Les acteurs se sont organisés au niveau territorial en créant des réseaux régionaux ou départementaux à partir de la seconde moitié des années 1990. Cette hyper-structuration était concomitante de la reconnaissance institutionnelle progressive des musiques actuelles par l'État comme par les collectivités locales. Ce processus conduit aussi les acteurs à investir de façon propre le champ syndical (2005), les structures assumant de façon plus claire leur fonction d'employeur. La structuration puis le développement des musiques actuelles se poursuivent, défendant des initiatives privées non lucratives, autrement dit les modèles associatifs et artisanaux qui se veulent différents du secteur privé lucratif et du secteur public de la culture. L'usage de l'expression musiques actuelles devient un moyen d'entrer en politiques publiques pour les porteurs de projets, tout en ayant l'avantage d'éviter les catégorisations esthétiques. Le milieu des musiques populaires devenu secteur des musiques actuelles, a donc connu un

8. Les *majors* désignent les 3 multinationales (Universal Music Group – qui a racheté EMI en 2011 –, Sony Music Entertainment – qui a fusionné avec BMG en 2004 – et Warner Music Group) diffusant la majorité des musiques dites commerciales ou *mainstream* (signifiant « courant principal » en anglais) passant en radio de grande écoute. Précisément à elles trois elles représentent 72 % du marché mondial des ventes de musique.

9. Signifiant littéralement « faites-le vous-même », convictions issues des mouvements punks puis reprises par de nombreux acteurs qui « font avec le donné », s'adaptant notamment à la particularité de leurs conditions financières restreintes.

mouvement de professionnalisation des équipes et des projets, alors qu'il s'inscrivait auparavant dans des modèles plus autonomes.

Précisément, c'est en 1992 que la Direction de la musique et de la danse du ministère de la Culture souhaite mettre en place un dispositif de Pôles régionaux de musiques. Lors d'une réunion en 1994 regroupant de nombreux acteurs (centres de musiques traditionnelles, centres régionaux de rock et de jazz, le FAIR, le réseau Printemps de Bourges, etc.), une première définition des missions des pôles régionaux de « musiques d'aujourd'hui<sup>10</sup> » est élaborée. Ces missions touchent aux domaines de l'information des publics (lettres d'information, guides et annuaires), de la formation des artistes (écriture, composition musicale, apprentissage de techniques), et de la diffusion de découvertes musicales. L'objectif principal étant de regrouper toutes les initiatives régionales auprès d'un seul interlocuteur qui se voudra aussi coordinateur. Ainsi la création de ces pôles régionaux, accompagnait le mouvement de décentralisation des politiques culturelles en France. En 1996, un texte préliminaire précise le rôle et les missions de ces pôles. C'est cette même année que le ministère crée le label « Scènes de musiques actuelles » (SMAC). L'appellation des pôles était initialement (avec un goût prononcé pour les acronymes) : Pôles régionaux musiques actuelles relais musiques et chanson (PRMARMC)<sup>11</sup>. Douze structures sont intégrées dans ce dispositif dès 1996, dont « Trempolino » pour les Pays de la Loire. Initialement les PRMA ne sont pas de nouvelles entités mais des structures existantes, voire des individus dans certaines régions : un correspondant de l'IRMA<sup>12</sup>, le représentant d'une Antenne du réseau Printemps<sup>13</sup>, un centre régional (jazz ou rock), une salle de diffusion...

Cette ouverture du ministère quant aux acteurs pouvant se positionner comme « Pôle régional » fait apparaître de véritables tensions sur certains territoires. Cette situation ne permet pas d'établir un texte cadre définitif. C'est seulement en 1999 à l'issue de rencontres entre les premiers Pôles régionaux, qu'un texte cadre est proposé aux services ministériels devenus DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles). Le ministère souhaite que les pôles régionaux puissent se faire les relais de l'observation des activités et du travail mené par le réseau des SMAC, notamment dans le but d'outiller les décisions prises quant à la labellisation des lieux<sup>14</sup>.

Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, est le fruit de ces deux histoires : celle de l'organisation orchestrée par les acteurs eux-mêmes et celle de la reconnaissance institutionnelle. La création

10. L'expression « musiques actuelles » n'est pas encore utilisée à cette époque et arrivera en 1996.

11. Données issues du « Rapport d'enquête sur les pôles régionaux de musiques actuelles », d'octobre 2001 réalisé par J.-L. Sautereau pour la DMDTS, ministère de la Culture et de la Communication.

12. Centre informations-ressources en musiques actuelles, à l'époque CIR (Centre Info Rock).

13. Réseau favorisant les découvertes de groupes régionaux au festival « Printemps de Bourges ».

14. Le label SMAC est octroyé par le ministère de la Culture et de la Communication.

du Pôle est donc la rencontre entre une logique ascendante de réseau (structuration et représentation) et une logique descendante d'institutionnalisation du secteur. Concrètement, la structure de musiques actuelles Trempolino, créée en 1990 à Nantes, a d'abord accueilli la mission de Pôle régional des musiques actuelles. Puis la structure qu'est aujourd'hui le Pôle s'est extraite de Trempolino afin de lui donner une « assise plus politique et moins opérationnelle » selon Denis Tallédec, alors salarié de Trempolino en charge de la mission Trempole, puis premier directeur du Pôle. En effet, une des principales missions de Trempolino est d'accompagner des projets artistiques en soutenant les nouvelles formes de création, cette association travaille directement avec les musiciens, organisateurs de concerts, labels et développeurs<sup>15</sup>, or « le Pôle se veut être un outil d'émancipation des acteurs de musiques actuelles ». Cette différenciation entre dimension politique et dimension opérationnelle répondait à la proposition initiale du ministère de créer un interlocuteur régional pour l'ensemble des activités de musiques actuelles. Le Pôle est donc un réseau d'acteurs et un espace de co-construction voué à organiser l'ensemble de la filière musicale en région. Dans une perspective large intégrant le domaine public, les initiatives privées lucratives de grande échelle ou à dimension artisanale, ainsi que les initiatives privées non lucratives (associations), les musiques actuelles s'inscrivent dans une économie profondément plurielle. Cela a amené les acteurs et les collectivités à chercher des formes d'organisation permettant d'appréhender la filière dans sa diversité. C'est à cela que répond l'apparition d'une nouvelle génération de réseaux territoriaux comme le Pôle, dont l'objectif est moins de créer une représentation unitaire que de rendre possible le dialogue et la coopération : coopération qui s'avère indispensable au sein d'un écosystème varié et fragile, composé d'une multitude d'initiatives interdépendantes mais aux statuts, finalités et modèles économiques très différents.

**LE PÔLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN :  
DÉPLOIEMENT AU TRAVERS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ET ANCRAGE D'UN ENGAGEMENT MILITANT**

La démarche du Pôle repose sur une éthique de respect des diversités culturelles, de réciprocité et de solidarité. Il s'associe à l'Agenda 21 pour un développement culturel durable. Concrètement il s'agit de créer un réseau collaboratif permettant de mutualiser les connaissances de chacun et de favoriser le développement de toutes les musiques en Pays de la Loire. Les 110 structures adhérentes sont les moteurs du Pôle : elles se rejoignent autour de la gouvernance associative (87 % des adhérents ont le statut juridique d'association), de la solidarité entre acteurs et réseaux d'acteurs (que sont les autres Pôles régionaux en France ou encore les fédérations nationales), et de la diversité culturelle par

15. Trempolino aujourd'hui, ce sont des studios de répétition et d'enregistrement, mais aussi de la formation auprès des artistes, ainsi qu'un espace ressource (relais d'information auprès des publics et des musiciens concernant le secteur des musiques actuelles).

la défense de toutes les expressions artistiques. Le Pôle, qui a lui-même le statut d'association, porte ces différentes valeurs en les partageant avec ses adhérents et auprès de l'ensemble de la filière musicale.

**Encadré 1. – Poids économique de la filière  
musiques actuelles en Pays de la Loire**

La filière musiques actuelles désigne l'ensemble des entreprises qui génèrent une activité économique dans le secteur musical. Elle représente 217 millions d'euros (estimation 2010), 300 entrepreneurs de spectacles soit ¼ des entrepreneurs de spectacle vivant en région.

La région se classe en troisième position en France (hors Île-de-France) tant en nombre de représentations, de fréquentation que de recettes de billetterie. En 2013 au sein des adhérents du Pôle, on dénombre 620 salariés dans les musiques actuelles (hors intermittents) équivalant à 276 temps pleins. Au total, intermittents compris on dénombre 3300 contrats signés (pour 526 équivalents temps plein [ETP]).

Sources : *Cahiers du Pôle/CNV/OPP spectacle vivant en Pays de la Loire.*

Le fonctionnement du Pôle est marqué par des principes soutenant la cohésion du réseau : transparence, conscience des interdépendances, travail des complémentarités, défense d'une vision ouverte du secteur. Cela vise à assumer l'inscription économique des musiques actuelles et défendre la recherche de solutions pertinentes, telles que la mise en place en 2014 d'un fonds de dotation pour la diversité culturelle. Aussi, la majorité des acteurs fédérés par le Pôle œuvrent dans la logique de l'éducation populaire, sans y apposer systématiquement le nom, puisqu'ils répondent à ses principes d'organisation : fonctionnement démocratique, transparence de gestion, absence de buts lucratifs, mais encore ses principes idéologiques : liberté de conscience, non-discrimination, promotion de la diversité culturelle en dehors du système institutionnel, développement des pratiques permettant à chacun de s'épanouir.

Le Pôle a également mené une démarche réactive de contournement de l'évaluation extérieure du secteur culturel s'inscrivant trop souvent dans une logique de contrôle<sup>16</sup> (modèle issu de la logique managériale), en faisant le choix de produire ses propres données en interne. Cela s'est traduit par l'appropriation active de l'observation par les acteurs de terrain, le Pôle ayant rendu l'observation participative et partagée<sup>17</sup>. De la sorte, l'observation est devenue plus qu'une mission pour s'ancrer à son tour dans des valeurs et s'incarner au travers des personnes qui la mènent auprès des acteurs de terrain. L'association travaille aussi en partenariat avec des laboratoires universitaires (Granem, Eso...) et programmes de recherche (Valeurs de la culture...). Le Pôle adhère

16. Cf. GUIBERT Gêrôme, « Détourner le contrôle ? Le cas de la Fédération des lieux de musiques actuelles », *Sociologies pratiques*, n° 22, 2011/1.

17. Cf. Hannecart, Bioteau *et al.*, à la fin de cet ouvrage, sur la méthodologie OPP (observation participative et partagée) et son transfert à l'analyse de l'ensemble du secteur culturel en région.

à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) qu'il a intégrée en juin 2009 et avec laquelle il collabore pour différents travaux. Cette collaboration avec le champ de l'ESS fait écho à une réalité que l'on retrouve dans l'ensemble du secteur des musiques actuelles en France : au fil des années les organisations ont progressivement revendiqué une inscription dans l'ESS parallèlement au développement de cette thématique.

**Encadré 2. – Part de l'ESS dans les musiques actuelles en Pays de la Loire**

Plus de la moitié des concerts en région (61 %) sont organisés par des associations. Par leur mode de fonctionnement (gouvernance démocratique, non lucrativité, utilité sociale), de nombreuses associations s'inscrivent de facto dans le champ de l'ESS, notamment au travers de la réinjection des bénéfices dans le projet commun et non pour un gain individuel.

12 % de l'ensemble des emplois en région s'inscrivent dans le champ de l'ESS et 19 % des emplois du secteur culturel précisément s'inscrivent dans l'ESS (en ETP<sup>18</sup>). La culture représente ainsi un des domaines privilégiés dans lesquels se déploie l'économie solidaire.

Au Pôle 90 % des associations adhérentes du Pôle sont employeuses. La part de l'ESS dans l'emploi est de 72 %.

Source : CNV/Cahiers du Pôle.

L'impulsion et le soutien par le Pôle des initiatives de solidarité économique, tel que le mouvement des développeurs d'artistes ou des cafés-cultures, permettent d'établir des passerelles entre les sphères d'activités publique et privée. Le Pôle a stimulé une dynamique nationale pour la reconnaissance et le développement des développeurs d'artistes et a organisé le 1<sup>er</sup> séminaire national à ce sujet en janvier 2014. Les développeurs d'artistes, qu'ils soient labels, entrepreneurs de tournées ou structures de management, ont une vision globale du projet professionnel et artistique des musiciens avec lesquels ils travaillent. Ces « artisans créatifs et solidaires » sont au cœur des scènes locales, ils tissent des liens entre divers acteurs culturels, prennent des risques et portent main dans la main, avec les musiciens, leurs projets artistiques. De la sorte, ils constituent un chaînon essentiel liant la création, l'accompagnement des pratiques et la diffusion. Ils représentent un lien entre les deux dimensions de la filière musicale : la musique enregistrée (en amont) et le spectacle vivant (en aval). Au-delà de la reconnaissance de leur rôle pour la diversité culturelle, il est aujourd'hui important de considérer les valeurs ajoutées que les développeurs permettent de dégager dans l'économie de la filière. Bien que ces acteurs assument une fonction commerciale, ils sont principalement organisés en associations : au Pôle en 2013 80 % des développeurs d'artistes ont le statut juridique associatif.

18. Les temps partiels sont assez fréquents dans les milieux de la culture et de l'économie sociale et solidaire, faute de moyens suffisants. On parle donc régulièrement d'équivalent temps plein, un ETP représente un employé théorique à temps plein soit 1 820 heures par an.



Plusieurs initiatives récentes attestent également de l'ancrage des acteurs de musiques actuelles dans le développement économique solidaire. Le PRMA de la région Poitou-Charentes, avec lequel le Pôle s'inscrit dans un partenariat de coopération entre réseaux territoriaux, a obtenu la qualification de Pôle territorial de coopération économique (PTCE) en 2014. Un PTCE est un regroupement d'acteurs sur un territoire donné : initiatives privées lucratives ou non, socialement responsables (centres de recherche et organismes de formation, collectivités locales et réseaux ESS). Ce regroupement met en œuvre une stratégie commune et durable de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local. Rappelons que le but des PTCE est de valoriser les coopérations qui se mettent en place face à la crise, tout en favorisant les innovations durables. Cette inscription atteste de la volonté des réseaux territoriaux de musiques actuelles de se faire reconnaître et d'agir comme acteurs solidaires sur les territoires. Notons également que les festivals adhérents du Pôle sont en train de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO, notion plus large que la norme RSE des entreprises). La fonction d'accompagnement des acteurs assurée par le Pôle permet de lancer des dynamiques collectives sur base de volontés initialement dispersées. Cela passe par le fait de dispenser des conseils pratiques et des informations pour une réalisation durable des projets. L'objet de cette démarche RSO précisément, est la montée en compétences des organisateurs de festivals quant aux questions de gouvernance, de développement local, d'ancrage territorial, d'emploi et d'écologie. Ainsi, les sujets autour desquels la démarche se met en place sont divers : place des bénévoles, économie circulaire, nouveaux modes de financement (*crowdfunding*), accueil des publics, accessibilité, réduction des risques, transports partagés, consommation responsable, maîtrise des besoins et politiques d'achats. Les objectifs sont de favoriser l'expérimentation de pratiques d'innovation sociale au travers du développement d'interactions localement ancrées et de sensibiliser les publics à l'importance d'un développement responsable pour la survie des événements festifs sur les territoires.

Les acteurs du champ des musiques actuelles, au même titre que les autres secteurs, sont confrontés à de nombreuses mutations économiques et sociales générales tels les phénomènes de concentration économique et la baisse des financements publics ; ou plus singulières comme la diminution des ventes de musique enregistrée, les difficultés liées au régime de l'intermittence ou encore l'évolution des comportements culturels de consommation et de pratiques musicales. Aussi, la structure ouverte qu'est le Pôle permet d'agréger la diversité des initiatives culturelles et économiques pour affronter collectivement ces différents enjeux et proposer des réponses qui sortent des cadres établis.

### **Regard sur le Pôle par son président : y adhérer, le développer. Pourquoi? Comment?**

Qu'est-ce qui peut pousser un acteur des musiques actuelles à adhérer au Pôle, voire à s'y investir durablement? La réponse appartient bien sûr à chacun, mais le cadre qu'offre le Pôle est intéressant à bien des égards.

Si le cadre des Pôles régionaux a été fixé par le ministère, la constitution particulière du Pôle Pays de la Loire est née de la volonté des acteurs, appuyée par les tutelles (région et DRAC). L'idée principale était de mettre autour de la table le plus grand nombre d'acteurs représentant la diversité des musiques actuelles sur le territoire, diversité de tailles, de statut, de place dans l'écosystème. Cela s'est traduit par l'organisation de la gouvernance en collèges représentant les trois grandes familles (création, production, diffusion). Ainsi, toutes les voix peuvent se faire entendre et partager leurs préoccupations. Cette organisation est unique en France dans les PRMA (la plupart regroupent quelques structures identifiées).

Le choix d'un financement structurel à parité État-région permet un espace de dialogue et de réflexion neutre. Le Pôle devient une plateforme de travail en commun au service de tous, acteurs et collectivités. Cette neutralité autorise une liberté d'action sur le territoire (dans l'animation des concertations ou des SOLIMA par exemple [Schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles]) et l'inscription au national avec les autres réseaux et fédérations en est facilitée.

Le Pôle est né de l'affirmation que l'argent public doit aller en priorité aux acteurs du secteur. Le calibrage de l'équipe a été évalué dès l'origine à 4 ETP (emplois équivalent temps pleins) pour les missions structurelles.

Les missions du Pôle sont un vrai complément de l'action publique au service des acteurs sur le territoire. L'observation participative partagée (OPP, objet de l'ultime contribution de cet ouvrage) non seulement fournit des éléments objectifs pertinents, mais elle a également permis de mettre en lumière les articulations de l'écosystème, permettant la reconnaissance d'acteurs non identifiés par les politiques publiques (développeurs d'artistes, cafés-cultures, collectifs d'artistes...) qui en conséquence ont pu se structurer. Le rôle du Pôle au sein de la CRCC (Conférence régionale consultative de la culture) a été déterminant comme exemple de structuration réussie et comme « boîte à idées ».

Le Pôle n'a pas vocation à être un opérateur sur le terrain, mais plutôt un facilitateur d'émergences de nouvelles pratiques et d'organisation des acteurs. Il s'est donc retrouvé expérimentateur pour le dispositif « cafés-cultures » (soutenant le financement des musiciens jouant dans les cafés concerts); dispositif qui avait été pensé au sein du Pôle en région avant sa généralisation nationale (création du GIP [Groupement d'intérêt public] en avril 2015). Le Pôle se fait aussi expérimentateur avec le fonds de dotation « Mécènes pour la musique » partant de l'idée d'un mécénat à échelle régionale et à destination d'acteurs n'ayant habituellement pas accès à ce type de financement.

En tant que président du Pôle, je me rends compte chaque jour de l'intelligence du cadre qui a été posé il y a huit ans. Je mesure aussi le soutien et l'implication sans cesse renouvelés à la fois de tutelles et des adhérents. Et je suis profondément reconnaissant à l'équipe salariée dont l'inventivité et la réactivité permettent un fonctionnement efficace et performant de ce formidable outil au service des musiques actuelles.

Michel BONHOURE, intermittent technicien du spectacle,  
président du Pôle de coopération pour les musiques actuelles  
en Pays de la Loire.